



contre la montre en mini6.50 SEPTEMBRE 2024

AVIS DE COURSE

20 – 21 – 22 septembre 2024

L'épreuve « La Chrono 6.50 » est organisée par la Classe Mini en collaboration avec la Société Nautique de Larmor Plage (SNL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile.



Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessibles à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse, indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.I(a).

La course :

Il s'agit d'une course « contre la montre », en solitaire ou en double pour les Mini 6.50 sur un parcours autour de l'île de Groix. Durant les trois jours de l'épreuve, les concurrents pourront effectuer autant de fois qu'ils le veulent le parcours en prenant le départ quand ils le désirent et dans le sens qu'ils désirent durant les heures d'ouverture de la ligne. Les coureurs auront donc toute la liberté d'établir leur propre stratégie de course avant de se mesurer au chrono.

Dates : 20-21-22 septembre 2024

I Règles

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile,
- Les Règlements Mini et la Jauge Mini 2024 – épreuve de catégorie D,
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrent.e.s non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- Le règlement pour prévenir les abordages en mer (RIPAM),
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course.

En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.

2 Instructions de course (IC)

Les IC seront disponibles à partir du jeudi 19 septembre. Elles seront affichées au tableau officiel, situé au PC course, à la Société Nautique de Larmor Plage.

Toutes les informations affichées sur le tableau officiel seront diffusées simultanément sur le groupe Whatsapp « La Chrono 6.50 2024 Officiel » à partir de début septembre.

3 Communication

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 Admissibilité & Inscriptions

La Chrono est ouverte aux voiliers conformes au Règlement (épreuve de niveau D) et à la Jauge Mini édition 2024, et ayant été admis à participer par l'organisateur et les Autorités maritimes.

Les concurrent.e.s devront être licencié.e.s de la FFVoile* ou de l'autorité sportive de leur pays** et être membres de la Classe Mini (1 membre par bateau suffit).

* - Pour chaque concurrent.e majeur.e en possession d'une licence Club FFVoile, la licence mention « compétition » ou « pratiquant »

- Pour chaque concurrent.e mineur.e en possession d'une licence Club FFVoile, la licence mention « compétition » valide ou la licence mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du/de la sportif.ve mineur.e.

** Pour chaque concurrent.e n'étant pas en possession d'une licence FFVoile :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2.000.000 d'euros.
- Pour les mineur.e.s, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du. de la sportif.ve mineur.e.

En cas de non-respect d'un de ces points, les skippers seront automatiquement exclus de l'épreuve. Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription sans avoir à justifier leur décision.

5 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **130€** par Mini 6.50 et **30€** par navigant.e.

Pour que l'inscription soit prise en compte (y compris en liste d'attente), il est impératif que :

- Le formulaire d'inscription soit dûment complété,
- Les droits d'inscription soient acquittés selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription, à savoir 50€ le 16 février 2024 et le solde au plus tard le 18 août 2024.

En cas de désistement avant le 18 août 2024, 20€ seront retenus comme frais de dossier.

Après le 18 août 2024, il n'y a pas de remboursement (sauf cas de force majeure).

Les concurrents sur la liste d'attente seront intégralement remboursés.

Date d'ouverture des inscriptions :

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 06 février 2024. Toutes les inscriptions reçues avant le 16 février seront enregistrées à cette même date. Pour rappel, une inscription ne peut être considérée que si le bulletin d'inscription est rempli et les frais d'inscription réglés.

Date limite d'inscription :

La date de clôture d'inscription d'un bateau est fixée au lundi 9 septembre 2024.

Au-delà de cette date, le Comité d'organisation se réserve la possibilité d'accepter ou refuser des concurrents.

Nombre d'inscrits :

Le nombre de **bateaux** participants est limité à **40** mais le nombre de concurrents est illimité*.

** le classement étant fait par rapport au nom du bateau, il est possible de prêter votre bateau !*

6 Publicité [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie par l'autorité organisatrice.

7 Programme [DP] [NP]

Le PC course sera situé à la Société Nautique de Larmor Plage (SNL), 56260 Larmor Plage.

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météo.

Jeudi 19 septembre	10h00 – début des confirmations des inscriptions et des contrôles de sécurité 16h00 – heure limite d'arrivée des bateaux et émargement skippers 18h30 – briefing skippers et fin des contrôles de sécurité 19h30 – apéritif
Vendredi 20 septembre	9h00 – briefing météo, émargement 10h00 – ouverture de la ligne 20h00 – fermeture de la ligne, BBQ
Samedi 21 septembre	9h00 – ouverture de la ligne 20h00 – fermeture de la ligne, repas des équipages
Dimanche 22 septembre	9h00 – ouverture de la ligne 16h00 – fermeture de la ligne 17h00 – remise des prix

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (voir programme).

Accueil des bateaux :

Les bateaux inscrits à La Chrono 6.50 seront accueillis gratuitement au Port de KERNEVEL, à Larmor Plage du dimanche 15 septembre au vendredi 27 septembre 2024 (inclus).

Il est demandé aux concurrents d'annoncer à l'organisateur la date et l'heure prévue d'arrivée. Dans tous les cas, il est obligatoire pour chaque bateau concurrent de se déclarer au bureau du port dans les plus brefs délais après son arrivée.

Contrôle de l'équipement :

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 18 septembre 2024 à 16h. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Limitation de sortie de l'eau :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

8 Classements

Classement général :

Le classement général sera établi **par bateau**. Pour être admissible au classement général, un bateau devra être classé sur 4 courses minimum durant l'épreuve avec, au minimum, un tour par jour (peu importe le skipper). Le classement général prendra en compte :

- Le meilleur temps de course du jour 1
- Le meilleur temps de course du jour 2
- Le meilleur temps de course du jour 3
- Le meilleur temps de course du jour 1, du jour 2 ou du jour 3 non précédemment pris en compte.

Au terme des trois jours de l'épreuve, 10 prix seront décernés :

- Classement général
 - o Aux trois premiers bateaux du classement Mini 6.50 Proto
 - o Aux trois premiers bateaux du classement Mini 6.50 Série
- Trophée Alain Pointet Mini 6.50*

Les gagnants des trophées seront les deux skippers en Mini 6.50, un en proto et un en série, à avoir effectué le meilleur temps absolu de l'édition **en solitaire**.

Temps de référence absolu série : Benoît SINEAU (FRA 915), édition 2016,

3h01'15"

Temps de référence absolu proto : Yves LE BLEVEC (FRA 624), édition 2007,

2h40'34"

* En hommage à Alain Pointet dit « Béru », coureur, jaugeur et administrateur de la Classe Mini, décédé au printemps 2002.

- Trophées « Good Perf remis par le vainqueur en prototype et le vainqueur en série

Validation des milles en course :

La Chrono est une course qualificative de 100 milles validés par la Classe Mini.

Attention : seuls les concurrents ayant terminé au moins 4 tours sur le même bateau (en solitaire ou en double) pourront prétendre à la validation des milles.

9 Protection des données

Droits à l'image et à l'apparence :

En participant à cette épreuve, le.la concurrent.e ses représentant.e.s légaux.les autorisent automatiquement l'Autorité organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos ou films, et d'autres reproductions de lui.elle-même pris lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la production de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le.la concurrent.e et ses représentant.e.s légaux.les consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent.e accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable

et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Les concurrent.e.s s'engagent à avoir un comportement responsable quant à leur sécurité et à celle d'autrui, notamment au retour de mer (et après les festivités).

Les contacts de La Chrono :



Email : lachrono@classemini.com pour vos questions ou votre inscription (voir formulaire ci-après).

Adresse postale : Classe Mini – 22 avenue de la Perrière –
56100 Lorient

Téléphone : +33 954 54 83 18 ou +33 603 82 25 64

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CHRONO 2024

BATEAU	
N° du bateau Nom de course Port d'attache Lorient La Base	Oui / Non
SKIPPER 1	
Nom, Prénom Téléphone Email N° de licence 2024 Jours de navigation	Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/>
NAVIGANT 2	
Nom, Prénom Téléphone Email N° de licence 2024 Jours de navigation	Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/>
NAVIGANT 3	
Nom, Prénom Téléphone Email N° licence 2024 Jours de navigation	Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/>
NAVIGANT 4	
Nom, Prénom Téléphone Email N° licence 2024 Jours de navigation	Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/>

Modalités de paiements :

- 50€ le 16 février 2024
- Solde d'inscription au plus tard le 18 août 2024

Les équipiers ne disposant pas de licence pourront prendre une licence temporaire FFVoile le jeudi 19 septembre 2024 pendant la confirmation des inscriptions.

Afin de faciliter cette démarche, merci de vous munir des informations et documents suivants : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, email, moyen de paiement.

Merci d'envoyer le formulaire d'inscription accompagné du règlement (par courrier ou par email) à la Classe MINI pour valider votre inscription.



Relevé d'identité bancaire / *Bank details*

Titulaire du Compte <i>Accountholder</i>	ASSOCIATION CLASSE MINI TRANSAT		
Code Banque <i>Bank code</i>	13807		
Code guichet <i>Sort code</i>	10953		
Compte N° <i>Account nb</i>	76001395205	Clé RIB	36
Domiciliation <i>Bank domiciliation</i>	BPGO LORIENT		
IBAN	FR76 1380 7109 5376 0013 9520 536		
SWIFT (BIC)	CCBPFRPPNAN		

Pour tout règlement par virement bancaire, merci d'indiquer le numéro de bateau ainsi que le nom du skipper dans le libellé.

Prescriptions of the Fédération Française de Voile

Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that action alone, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescription to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: https://arbitrage.ffvoile.fr/media/sfmjof1n/imprime_appel.pdf?guid=11779&name=webinaire-formation-continue-arbitres